

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNEArrondissement de
TOULOUSECommunauté de Communes
de la Save au Touch

Objet :

Rapport d'Orientations
Budgétaires 2016.Convocation du :
04/03/2016Nombre de Membres
en exercice :
41Membres présents :
27VOTE

Nombre de voixants	: 37
Pour	: 27
Abstention ou nul	: 00
Contre	: 10

Un extrait de la présente
délibération a été affiché au
siège de la CCST le
04/03/2016

Rendus exécutoires de plein droit
le 04/03/2016
en application des dispositions
de l'article L. 2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales.

Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes de la Save au TouchSEANCE DU JUDI 10 MARS 2016

Le 10 du mois de Mars 2016 à 19 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents: TAUZIN Christian, COUTTERRER Sylviane, ALEGRE Raymond, BERNIGUET Hervé, ARDERIU François, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROS Joel, TERKI Zahra, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lysiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franck, FRAGONAS Karine, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, TORRES Estelle, RANZA Pierre-Guy, MARTIN Yannick, COMAS Martin, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, LEGAY Hervé, BELAMARI Sophie.

Pouvoir :

Mr SIMBON Jean-Jacques	donne pouvoir à	Mr BERNIGUET Hervé
Mme ANDRAU Eliane	donne pouvoir à	Mr ARDERIU François
Mme BRASSEUR Séverine	donne pouvoir à	Mme RESCANIERES Lysiane
Mr DUFOUY Jean	donne pouvoir à	Mr LAMOUREUX Franck
Mme ROBIN Laurène	donne pouvoir à	Mr COUDERC Robert
Mr FELLEGRINO Joseph	donne pouvoir à	Mr ESCOULA Louis
Mme LAVAYSSIERES Michèle	donne pouvoir à	Mme TORRES Estelle
Mme FERREU Antia	donne pouvoir à	Mme FISCHER Chantal
Mr BARTHES Julien	donne pouvoir à	Mr COMAS Martin
Mme VIE Christiane	donne pouvoir à	Mr ALEGRE Raymond

Étaient excusés: SIMBON Jean-Jacques, GONCALVES Martins, ANDRAU Eliane, FALIERRES Monique, BRASSEUR Séverine, DUFOUY Jean, ROBIN Laurène, TORRES Simone, FELLEGRINO Joseph, LAVAYSSIERES Michèle, FERREU Antia, ACOLAS Monia, BARTHES Julien, VIE Christiane.

Secrétaire: Mr TAUZIN Christian

Mr le Président expose à l'assemblée que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets de l'EPCI et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Aussi, le Président expose à l'assemblée le rapport d'orientations budgétaires comme mentionnées dans le document annexé à la présente délibération.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

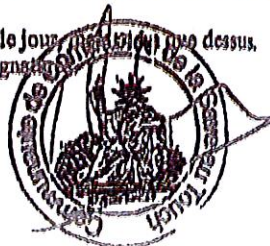
- Approuve le rapport d'Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes de la Save au Touch pour l'exercice 2016, comme définies en annexe à la présente délibération.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré, le jour et heure ci-dessus.

Au registre sont les signatures

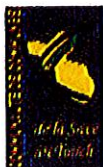
Le Président,



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2016

Application agressive E-Inégalité.com



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et aux maires membres de l'EPCI mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets de l'EPCI et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la collectivité, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil de Communauté. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2016 le 31 mars prochain.

1 – Situation nationale

Source Caisse d'Epargne novembre 2015

Aucune reprise

Les prévisions de croissances s'établiraient à 1,1% en 2015, après une stagnation de 0,2% en 2014.

Une croissance économique qui profite de plusieurs facteurs favorables venus :

- ✓ De la baisse des prix du pétrole redonnant du pouvoir d'achat aux privés (+1,7% de consommation des ménages en 2015)
- ✓ La faiblesse de l'Euro améliorant la compétitivité des entreprises
- ✓ La bonne conjoncture des principaux partenaires de la France (Allemagne, Etats-Unis, Espagne et Royaume-Uni).

Le taux de chômage se stabiliserait à 10 % (INSEE) jusqu'à la fin de l'année.
 Les taux d'intérêts demeurent très faibles malgré un léger resserrement fin 2015.
 L'investissement des ménages (-3,6%) et celui des administrations publiques (-2,6%) freinent une véritable reprise.

Une croissance atone et une consolidation budgétaire modérée

Le déficit resterait sensiblement inchangé à 3,8% du PIB en 2015.
 En 2016, la stratégie de redressement des comptes publics s'accélère (-3,3% du PIB) avec un objectif de passer sous le seuil de 3% en 2017.
 Les collectivités seront pleinement associées à cet effort au travers d'une nouvelle baisse des dotations de fonctionnement prévue par le projet de loi de finances.
 Dans ce contexte la forte baisse des investissements des collectivités (-8,8% en 2014 et -6,6% en 2015 toutes collectivités confondues) devrait se poursuivre.
 Les collectivités devraient voir leurs dépenses d'investissement baisser de 7,8% en 2015 après une réduction de 14,1% en 2014.
 Pour 2016, la reprise de l'investissement local sera conditionnée par la capacité des collectivités à maintenir des marges d'autofinancement.

2 – Loi de Finances 2016 :

Dotations :

Réforme de la DGF

- Les objectifs de la réforme devraient consister à :
 - A la suppression progressive des écarts de ressources non justifiés entre collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges.
 - A l'augmentation de son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et avec un encouragement à l'intégration fiscale.
 - Rendre la DGF plus lisible.

Une application reportée au 1^{er} janvier 2017

Nouvelle baisse de 3,5 milliards € par rapport à 2015 :

- La DGF est évaluée à 33,1 milliards € au PLF 2016.
- Une diminution de 9,6% par rapport à 2015
- Une contribution des collectivités de 1,45 milliards au redressement des comptes publics pour 2016.

Fiscalité :

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1% en 2016

EVOLUTION VARIATIONS NOMINALES (en %)					
2010	2011	2012	2013	2014	2015
1,20	2,00	1,80	1,80	0,90	0,90

FCTVA :

Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et du plan France Haut Débit et relèvement des taux de 15,761% à 16,404% (déjà en application pour les EPCI en 2015 qui perçoivent le FCTVA l'année N)

Point d'indice :

Absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique (gelé depuis juillet 2010).

F.P.I.C. :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

CNFPT :

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,9%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la communauté de communes constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimonial. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2010 – 2015

➤ Recettes d'exploitation

En Milliers d'Euros						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	12 715	13 189	13 355	13 607	14 452	15 070
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)						
➔ Fiscalité Directe Locale	9 266	9 526	9 856	10 289	11 282	12 926
* Taxe Habitation Foncier non bâti & Taxe additionnelle au non bâti 2 037	3 814	3 601	4 007	4 287	4 511	4 511
* Contribution Economique Territoriale (CET) 2 286 (Dont CFE, CVAE, TASCOM et IFEF)	2 797	3 022	3 181	3 763	4 387	4 387
* T.E.O.M. 4969	4 715	4 748	4 932	5 063	5 269	5 269
* F.N.G.I.R. 0	-1 800	-1 815	-1 831	-1 831	-1 831	-1 831
➔ FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales & intercommunales	0	0	0	0	0	0
➔ Dotations et participations	3 125	3 331	3 210	2 983	2 854	2 409
* DGF 2 581	2 468	2 315	2 234	2 046	1 774	1 774
* Compensation fiscales 111	267	205	191	180	193	193
* Aides CAF & Eco emballage 433	590	690	558	628	442	442
➔ Autres Recettes	304	332	289	335	316	335
* Attribution de Compensation	28	20	20	20	20	20
* Atténuation des charges	151	118	131	126	133	165
* Encassement des Régies	14	35	29	93	32	30
* Remboursement pour mutualisation	0	0	0	0	0	25
* Produits de Gestion Courantes	111	159	109	156	131	95

Le premier poste de recettes de la collectivité est :
le produit de la fiscalité directe locale qui a augmenté de près de 33 % entre 2010 et 2015, une hausse en grande partie due à l'évolution de la physique. Les taux n'ont subi aucune augmentation pour cette période.

Evolution Produit de la Fiscalité Directe Locale (K€)

Taxe Habitation - Bases, taux, produit						
Montant						
€	2011	2012	2013	2014	2015	
Bases nettes	38 488 397	38 832 868	40 498 669	41 484 108	43 888 888	
Taux d'imposition	10,21%	10,21%	10,21%	10,21%	10,21%	
Produit	3 743 829	3 944 409	4 194 797	4 238 423	4 428 948	

Evolution nominale						
%	Moyenne	2012	2013	2014	2015	
Bases nettes	4,8%	0,4%	4,8%	2,4%	4,8%	
Taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Produit	4,8%	5,4%	4,8%	2,4%	4,8%	

Ind. actual, nette T1 et FDR	1,0140	1,0160	1,0180	1,0090	1,0090	
------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--

Evolution physique						
%	Moyenne	2012	2013	2014	2015	
Bases nettes	2,8%	2,8%	2,0%	1,6%	2,8%	
Produit	2,6%	2,6%	3,0%	1,5%	2,6%	

Taux d'imposition						
	2011	2012	2013	2014	2015	
Taux moyen pondéré communal	14,88%	14,88%	14,88%	14,88%	14,88%	
Taux moyen pondéré syndical *	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Taux intercommunal	10,21%	10,21%	10,21%	10,21%	10,21%	
Taux départemental	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Taux global *	24,88%	24,88%	24,88%	24,88%	24,88%	

L'évolution physique moyenne atteint 2,9 % (Dynamique démographique due à l'attractivité du territoire).

CET + IFR + TABCOM

Montant en €						
€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit TP/CFE Interco.	1 871 748	1 793 814	1 760 826	1 819 874	2 137 037	2 420 558
CVAE n-1 part Interco.	0	662 057	556 898	667 709	873 840	820 973
CET Interco.	1 871 748	2 858 761	2 877 823	2 488 683	2 810 877	3 249 838
IFER Interco.	0	200 990	282 400	214 286	171 782	176 510
CET + IFR Interco.	1 871 748	2 858 091	2 890 019	2 701 869	2 982 659	3 426 038
TABCOM	0	0	266 287	277 837	274 741	267 289
CET + IFR + TABCOM Interco.	1 871 748	2 858 091	2 856 800	2 978 800	3 257 400	3 693 327

Evolution nominale						
%	Moyenne	2011	2012	2013	2014	2015
Produit TP/CFE Interco.	0,0%	13,1%	-0,2%	1,6%	17,8%	13,3%
CVAE n-1 part Interco.	n.o.	n.o.	4,4%	13,7%	0,9%	23,0%
CET Interco.	18,6%	49,9%	0,9%	4,6%	10,0%	18,6%
IFER Interco.	n.o.	n.o.	26,0%	-16,1%	-10,8%	8,8%
CET + IFR Interco.	18,6%	52,6%	3,9%	2,7%	10,4%	14,9%
TABCOM	n.o.	n.o.	n.o.	8,7%	-1,0%	-2,7%
CET + IFR + TABCOM Interco.	18,6%	52,6%	12,9%	2,2%	6,4%	12,4%

L'évolution nominale moyenne atteint 18,6 % (La Zone de la Ménude représente à elle seule 33 % du produit en 2015, soit 1 209 973 €).

Dotations Etat (K€)

En Milliers d'Euros						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
→ Dotations et participations	3 125	3 531	3 210	2 983	2 854	2 409
	* DGF 2 581	2 468	2 315	2 234	2 046	1 774
	* Compensation fiscales 111	267	205	191	180	193
	* Aides CAF & Eco emballage 433	596	690	558	628	442

- Les dotations de l'état amorcent une baisse : parmi elles, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistre une diminution cumulée de - 694 K€ entre 2010 et 2015 dont - 366 K€ représentant les deux premières contributions au redressement des finances publiques 2014-2015.

EPCI	Contribution au redressement des finances publiques				DGF/HAB		
	2013	2014	2015	TOTAL	2013	2014	2015
CCST		107 259 €	259 358 €	366 617 €	49,82	39,74	47,57

• Autres recettes (K€)

En Milliers d'Euros							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	12 715	19 189	19 855	19 607	14 452	15 070	
→ Autres Recettes	304	332	289	335	316	335	
* Attribution de Compensation	28	20	20	20	20	20	
* Atténuation des charges	151	118	131	126	133	165	
* Encassement des Régies	14	35	29	33	32	30	
* Remboursement pour mutualisation	0	0	0	0	0	25	
* Produits de Gestion Courantes	111	159	109	156	131	95	

- Les autres recettes demeurent stables durant la période 2010-2015 ; prestations Caf pour les centres sociaux, les aides d'Eco-Emballages pour le tri des déchets, les régies de recettes, la valorisation des déchets.

⇒ Dépenses d'exploitation :

En Milliers d'Euros							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	10 239	10 664	11 851	11 615	11 962	13 062	
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)							
→ Charges à caractère Général (011)	799	843	970	948	999	1 511	
→ Frais de personnel (012)	4 007	4 211	4 248	4 478	4 491	3 512	
→ Atténuation des produits (014)	2 646	2 665	3 176	3 273	3 408	4 938	
* Attribution de Compensation	1 369	1 369	1 369	1 463	1 651	2 028	
* Dotation de Solidarité Communautaire	1 230	1 297	1 787	1 787	1 787	2 057	
* Reversement conventionnel de Fiscalité (Cne de Fonsorbes)	47	65	60	63	0	63	
* FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales & Intercommunales	0	0	0	0	0	0	
→ Autres charges de Gestion Courante (65)	2 784	2 939	2 951	2 916	3 064	3 101	
* frais de fonctionnement Elus	145	150	148	186	155	141	
* Charges DECOSET	2 386	2 367	2 372	2 374	2 630	2 659	
* Autres Partielipations aux syndicats (Boueonne, SMEAT...)	353	422	431	356	279	301	
→ Charges Exceptionnelles (67)	3	6	6	0	0	0	

Entre 2010 et 2015, les dépenses ont subi une augmentation de 2 823 K€ soit +27%.

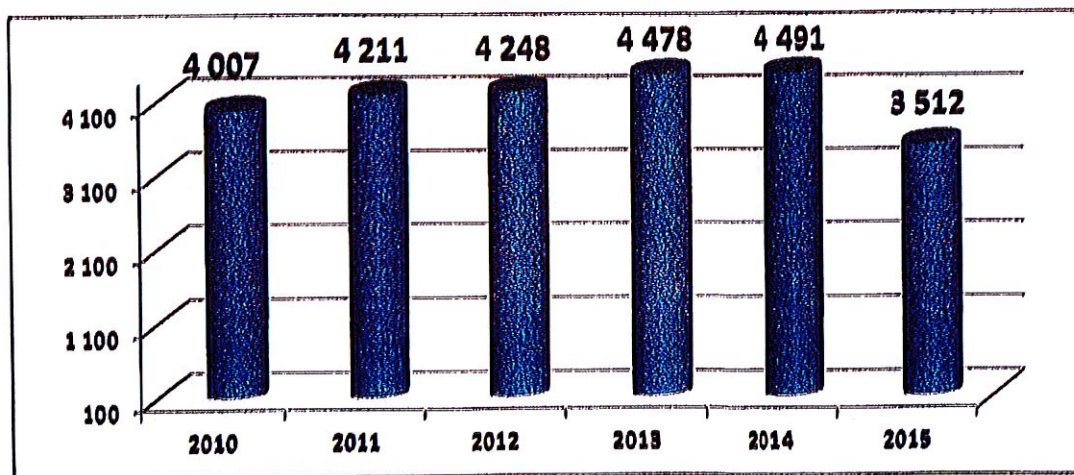
Cette évolution est essentiellement due :

- ✓ Pour les charges à caractère Général (+ 712 k€ soit +89 %), l'évolution est due essentiellement à l'intégration d'une partie des travaux de voirie dans la section de fonctionnement (447 K€) (*), au service des déchets ménagers et des centres sociaux.

- ✓ 2015 est la première année où les charges de personnel ne constituent pas le poste majeur de la CCST, il représente une baisse d'un peu plus de 12 %. Le personnel qui était mis à disposition de la Communauté de Communes a été intégré dans le nouveau transfert de charges de cette même année. Il faut noter également le relèvement du taux de cotisation de la CNRACL au 01/01/2013 (Employeur de 27,40 % à 28,85 %) puis au 01/01/2014 (Employeur de 28,85 % à 30,40 %) et au 01/01/2016 (Employeur de 30,40 % à 30,60 %). Il faut noter également la revalorisation des grilles des catégories B et C en 2014.

Evolution des effectifs	déc-11		déc-12		déc-13		déc-14		déc-15	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	71	71	69	68,6	70	69,8	70	69,8	78	77,6
Non titulaires mesualisés	8	6	8	6	5	3,6	5	3,6	5	4,8
Contrat droit privé et hora	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	79	77	77	74,6	75	73,4	75	73,4	83	81,9

Dépenses annuelles de personnel en milliers d'€



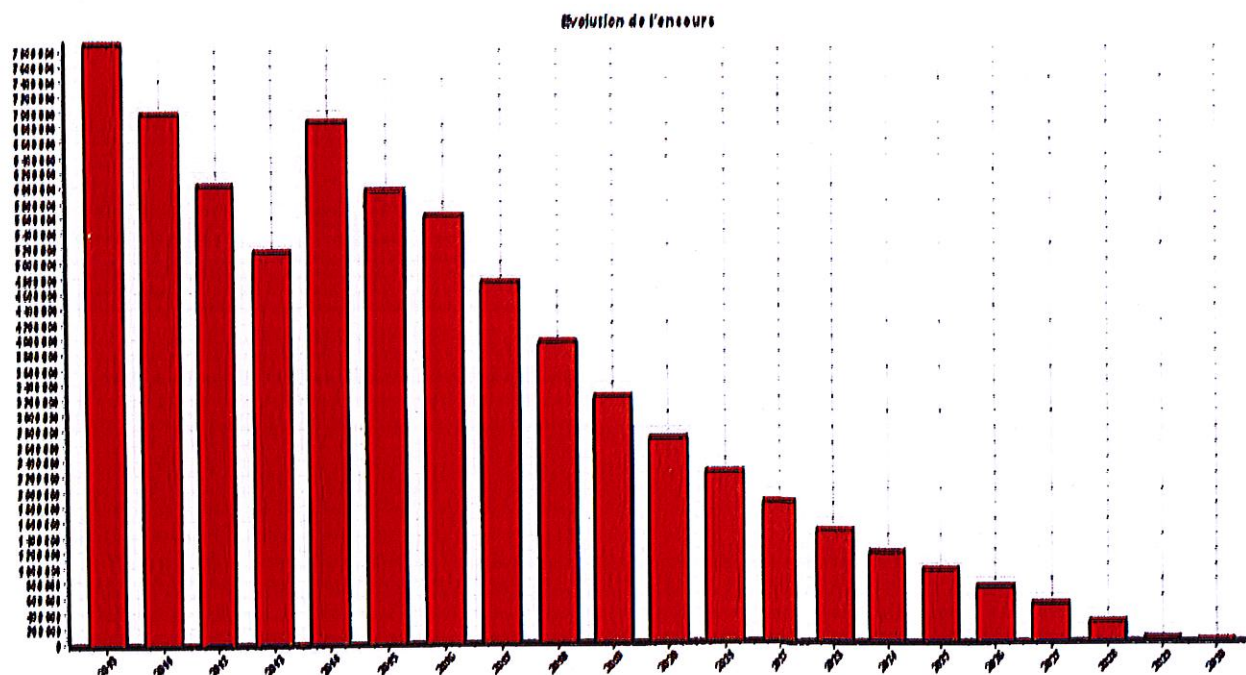
- ✓ L'atténuation des produits a subi une évolution de 86 % due principalement à l'intégration des agents transférés dans l'attribution de compensation (+106%) et à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (+67%).
- ✓ Le chapitre « Autres Charges de Gestion courante » (Participations – frais élus) se caractérise par une évolution de + 11% essentiellement imputable au Syndicat DECOSET (Déchetterie et Incinération des Déchets Ménagers).

Evolution des frais financiers nets (K€)

- ✓ Enfin, quant aux charges financières, essentiellement composées des Intérêts de la dette, elles connaissent une évolution relativement négative due aux faibles taux des prêts à taux variables (Euribor 3 mois).

En Milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Frais Financiers	191	187	182	182	180

Structure de la dette au 01/01/2010



⇒ **Conséquence** : l'autofinancement dégagé a permis le financement d'une partie des investissements (soit sur la période 2010-2015, une moyenne de 45 %).

Épargne brute et épargne nette :

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

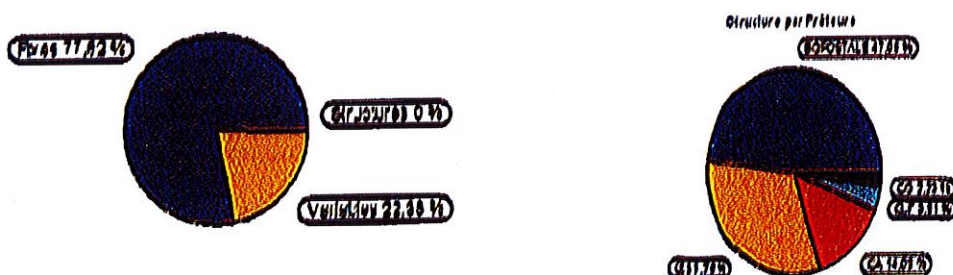
En milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Épargne Brute (Recettes réelles de fonctionnement/Dépenses réelles de fonctionnement)	2 285	2 538	1 842	1 860	2 310	1 851
Épargne Nette (Recettes réelles de fonctionnement/Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement Capital de la dette)	1 288	1 407	809	1 074	1 418	991

Au regard des comptes administratifs respectifs, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. En termes d'analyse rétrospective, l'autofinancement moyen dégagé (épargne brute ou épargne nette) permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt. A partir de l'épargne brute, nous constatons que l'encours de la dette aurait pu être remboursé en 2 ans et demi.

Sous l'effet conjugué du poids des charges structurelles difficilement compressibles (charges de personnel + charges des Syndicats + Intérêts), des marges de manœuvre réduites en matière de fiscalité, et de la baisse de la DGF, la situation risque de se dégrader sur le court/moyen terme.

⇒ Etat de la dette de l'EPCI

Structure de la dette au 31/12/2015



Au 31 décembre 2015, l'encours de dette est composé de 23 emprunts. La structure de la dette est constituée de 77,62 % en taux fixe et 22,38 % en taux variable (Principalement EURIBOR 3 mois).

➤ Investissement - Dépenses

La communauté de Communes a conduit un programme d'investissements important entre 2010 et 2015. Les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne à plus de 2500 K€ sur la période 2010-2015.

En Milliers d'Euros						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses Réelles d'investissement hors remboursement du capital de la dette	2 517	2 015	1 690	3 528	4 220	1 487
<i>Immobilisations incorporelles (Chapitre 20)</i>	6	3	4	2	4	11
→ Logiciels 0	0	0	0	0	0	11
→ Etudes 6	3	4	2	4	0	
<i>Acquisitions (Chapitre 21)</i>	361	237	134	468	229	308
→ Terrain 0	95	0	149	0	0	
→ Camion BOM 236	142	0	0	0	175	
→ Matériel de bureau et informatique, colonnes enterrées...	125		134	319	229	133
<i>Travaux en Cours (Chapitre 23)</i>	2 150	1 775	1 552	3 031	3 867	1 165
→ Bâtiments 135	209	15	0	0	6	
→ Voirie, Trottoirs, Piste Cyclables 2 015	1 566	1 537	3 031	3 867	1 159	
<i>P.U.P. (Chapitre 13)</i>	0	0	0	16	110	0
<i>Délégation à Maîtrise d'Ouvrage (Chapitre 45)</i>	0	0	0	11	10	3

Le ratio « Dépenses d'équipement / Population » démontre bien le ralentissement des investissements en 2015 du fait de la conjoncture économique et des diminutions des différentes aides.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ratios	72,83	57,47	46,86	97,52	116,14	40,07

➤ Investissement - Recettes

En Milliers d'Euros						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	2 145	3 631	2 098	4 401	4 407	2 612
<i>Recettes propres d'investissement</i>						
→ FCTVA	302	352	209	389	822	81
→ Remb. Par les Cnes des Travaux Sur trottoirs	206	293	131	0	0	0
<i>Subventions (chapitre 13)</i>	532	650	230	517	1 285	371
<i>Emprunts</i>	62	0	189	2 500	0	500
<i>Excédent de Fonctionnement Capitalisé</i>	1 043	2 336	1 339	995	2 300	1 660

Hors l'autofinancement disponible, une fois le capital d'emprunt remboursé, les autres recettes sont constituées par :

➤ des ressources propres :

- Il s'agit là principalement du FCTVA qui a doublé en 2014 compte-tenu, d'une part, des investissements et d'autre part, du FCTVA 2013 encaissé en 2014.

- o De 2010 à 2012, la Communauté de Communes effectuait pour le compte des communes membres des travaux de trottoirs que ces dernières remboursaient en totalité. A partir de 2013, la compétence a été confiée à la CCST.
- des ressources externes : les recettes de subventions fluctuent en fonction des opérations mais enregistrent un décalage important par rapport aux paiements et font l'objet de reports fréquents sur l'exercice suivant.

B – Orientations budgétaires 2016

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les charges réelles de fonctionnement

En Milliers d'Euros		
	2016	
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	13 822	6%
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)		
→ Charges à caractère Général (011)	1 772	17%
→ Frais de personnel (012)	3 916	12%
→ Atténuation des produits (014)	4 925	0%
	* Attribution de Compensation 2 828	
	* Dotation de Solidarité Communautaire 2 097	
	* Reversement conventionnel de Fiscalité (Cne de Fonsorbes) 0	
	* FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales & Intercommunales 0	
→ Autres charges de Gestion Courante (65)	3 199	3%
	* frais de fonctionnement Elus 147	
	* Charges DECOSET 2 700	
	* Autres Participations aux syndicats (Bouconne, SMEAT... 352	
→ Charges Exceptionnelles (67)	10	

Globalement, les charges réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues progressent de 790K€ (+5%) entre le Budget 2016 et le Compte administratif 2015 et de 174K€ (+1%) de BP à BP.

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au budget primitif 2016 s'élèvent à 1 772K€. Elles progressent de +260K€ (+17%) par rapport au compte administratif 2015 et de +53K€ (+3%) de BP à BP.

- Administration générale : +34k€ (+20%) de CA à BP
 - o Les charges liées aux contrats de prestation augmentent (+37k€) du fait d'études et de l'utilisation d'un logiciel relatif aux Marchés publics (Agysoft) mutualisé avec les communes (18.5k€). Ces dernières participent à hauteur de 10.2K€ (voir recettes de fonctionnement)

- Le remplacement d'un agent par une mise à disposition du Centre de gestion génère un coût de 17.5K€ sur l'exercice 2016.
- **Centres sociaux : +38k€ (+35%) de CA à BP**
 - 2 diagnostics sont prévus au budget pour les centres sociaux de Léguevin (7,8K€) et de Plaisance (15K€). Ces dépenses sont exceptionnelles.
 - La CCST rembourse les cours de français/langues étrangères au centre social de Plaisance : 11K€.
- **Collecte et traitement des ordures ménagères : +128k€ (+19%) de CA à BP**
 - augmentation des contrats de prestation : +13K€
 - renouvellement des composteurs et des réparations des bacs: +20 K€
 - entretien des véhicules : +33K€
 - renouvellement des formations : +18K€
 - augmentation du budget « communication » (guide du tri, signalétique..) : 12,5k€
 - augmentation des charges liées au nettoyage des vêtements : +10K€
- **Voirie : +44k€ (+10%) de CA à BP**
 - Le budget primitif prévoit la réalisation d'un plan d'accessibilité (54K€). L'entretien des voies et réseaux s'élève à plus de 123K€ pour la seule zone de Plaisance. Pour les autres zones, les dépenses diminuent.
 - Les dépenses liées à la voirie en fonctionnement donneront lieu à un droit à FCTVA dès 2016

2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel général inscrites au budget primitif 2016 s'élèvent à 3 916K€. Elles progressent de 11.5% (+403K€) par rapport au compte administratif 2015 et de +263K€ (+7%) de BP à BP.

Le GVT est évalué à 2% et génère un coût de 59K€.

● Administration générale (+168k€)

Le coût entre l'ajustement entre le départ à la retraite de l'ancien DGS et la mutualisation de la Direction générale des services (comprenant 1 DGS et 3 DGA) s'élève à 168K€. Le remboursement des communes membres au titre du service commun est de 146K€ (voir le chapitre 70, en recettes de fonctionnement).

● Centres sociaux (+60K€)

La masse salariale liée aux centres sociaux a augmenté en raison :

- du recrutement d'un agent à temps complet
- du passage d'un agent en temps partiel à un temps complet
- d'une validation de service

● Droit des sols (+22K€)

La masse salariale associée à ce service n'était comptabilisée que sur 9 mois pour l'exercice 2015. En année pleine, les charges de personnel s'élèvent à 79K€ (contre 57K€ en 2015).

- **Collecte et traitement des ordures ménagères (+94K€)**

La masse salariale liée aux centres sociaux a augmenté en raison :

- de remplacements congés maternité
- de la réintégration d'un agent en demi-traitement à temps complet
- d'une validation de service

2.1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Les charges de gestion courante inscrites au budget primitif 2016 s'élèvent à 3 199K€. Elles progressent de 3,2% (+100K€) par rapport au compte administratif 2015 et sont stables de BP à BP. Les principales évolutions concernent :

- **Les subventions accordées au Service commun logement (+20K€)** Ces subventions ont pour but de financer les actions 3.8 et 1.3 du PLH (5 dossiers par action).
- **Les contributions aux syndicats compétents en matière de gestion des aires des Gens du voyage (+18K€)**
 - Contributions 2016 versées Sivom de la Saudrune : 43K€
 - Contributions 2016 versées au Syndicat mixte Sleanat : 15900€
- **Les contributions au syndicat Decoset pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (+41K€)** En recettes, il est prévu que les subventions accordées au titre de la gestion des OM évolue dans les mêmes proportions.
- **Les contributions affectées aux « réseaux et services divers » (+20K€)** Ces dépenses concernent notamment le TAD (10K€) pour 4 mois et la participation « Courbet » pour Léguevin en hausse de +9K€ de CA à BP mais stable de BP à BP.

2.1.4 Les atténuations de produits

Les atténuations de produits s'élèvent à 6.750K€ et sont en baisse de 14K€ entre le CA 2015 et le BP 2016. Cette prévision tient compte :

- De la stabilité des attributions de compensation (AC) versées aux communes (2 828K€) et du FNGIR (1 831K€)
- De la disparition du reversement de fiscalité sur la Ménude à la Commune de Fonsorbes (53.7K€ en 2015)
- De la hausse de 40K€ de la dotation de solidarité communautaire (DSC) : 2 097€

La communauté de communes propose de revoir la répartition de la DSC 2016 en modulant* les critères suivants :

CRITERES	2015	2016
PF/hab. DGF	15%	11%
Longueur de Voirie	15%	14%
Bases brutes de CFE 2015 & Produit CET en 2016	40%	45%

*voir la simulation ci-dessous

Communes	Pop. Recens.DGF 2015	Potentiel Financier 2015 par population DGF	Charges de Transfert 2015 en euros	Part Voirie	Voirie (m) 2015	Produit CNT 2015	Population à 15 ans 2015	Montant par commune							
	18,00%	11,00%	10,00%	Fixe	14,00%	48,00%	6,00%	%	Euros						
	37 888	100,00%	8 937,80	100,00%	8 802 067,85	100,00%	81 886,80	197 837,00	100,00%	811 211,00	100,00%	8 839,00	100,00%	100,00	8 839 000,00

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

En Milliers d'Euros		2016	
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE		15 005	0%
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)			
→ Fiscalité Directe Locale		12 227	-1%
* Taxe Habitation Foncier non bâti & Taxe additionnelle au non bâti		4 591	
* Contribution Economique Territoriale (CET) (Dont CFE, CVAE, TASCOM et IFR)		4 047	
* T.E.O.M.		5 420	
* F.N.G.I.R.		-1 831	
→ FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales & Intercommunales		0	
→ Dotations et participations		2 250	-7%
* DGF		1 560	
* Compensation fiscales		193	
* Aides CAF & Eco emballage		497	
→ Autres Recettes		528	58%
* Attribution de Compensation		20	
* Atténuation des charges		149	
* Encasement des Régies		31	
* Remboursement pour mutualisation		228	
* Produits de Gestion Courantes		100	

1.2.1 Les ressources fiscales de la CCST

o Fiscalité directe

Le produit fiscal relatif aux taxes directes (CFE, TFNB, TH) attendu pour 2016 est de 7 255K€, soit +325K€. Les taux des taxes 2015 restent inchangés. Seule l'évolution des bases a été infléchi :

- o Evolution forfaitaire liée au coefficient de revalorisation des bases (LF2016) : +1%
- o Evolution physique des bases (nouveaux arrivants) : +3,6%

Le produit 2016 diminue globalement par rapport à 2015 : en 2015, la Communauté avait perçu 695K€ de recettes fiscales exceptionnelles au titre des rôles supplémentaires.

o Autres ressources fiscales économiques

- o CVAE : +110K€
- o IFR et TASCOM : montants 2015

- **TEOM**

Le produit attendu est de 5 420K€ soit +161K€ par rapport à l'exercice 2015. L'évolution des produits est liée au seul effet bases.

1.2.2 Dotation et participations

- **DGF**

La dotation d'intercommunalité attendue pour 2016 (951K€) est inférieure de 200K€ à la DGF 2015 (1 151K€). Cette projection a été calculée en reportant la contribution au redressement des comptes publics 2015. La part compensation de la Dotation d'intercommunalité a été minorée en 2016, conformément aux évolutions constatées sur les derniers exercices.

- **Participations**

Les recettes liées aux participations augmentent d'environ 70K€

- Prestations CAF des Centres Sociaux : +15K€
- Gestion du Tri des OM : + 54,7K€

1.2.3 Produits des services (chapitre 70)

Les produits des services évoluent prévisionnellement de +203K€ entre 2015 et 2016 (259K€).

Cette évolution est liée au remboursement par les communes membres des frais de personnel attachés au service commun (+146K€) et au remboursement des frais liés au logiciel de gestion des marchés publics Agysoft (12 200€).

1.2.4 Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits inscrits au budget sont supérieurs de 5% aux produits 2015. Cette évolution est liée à la valorisation des déchets (+5K€).

1.2.4 Les atténuations de charge (chapitre 013)

Les remboursements attendus diminuent sur les services OM, centre social Plaisance mais augmentent sur le service droits des sols. Globalement, les atténuations de charges diminuent de 16K€.

1.2. Les opérations d'ordre en fonctionnement

- **Amortissements comptables (042 en dépenses) : +24K€ soit 308K€ en 2016**
- **Subventions transférables (042 en recettes) : 10K€, comme en 2015**
- **Dépenses Imprévues : 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement budgétées, soit le maximum possible : 1 187K€**
- **Virement prévisionnel à la section d'investissement (autofinancement) : 2 458K€**

II SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement

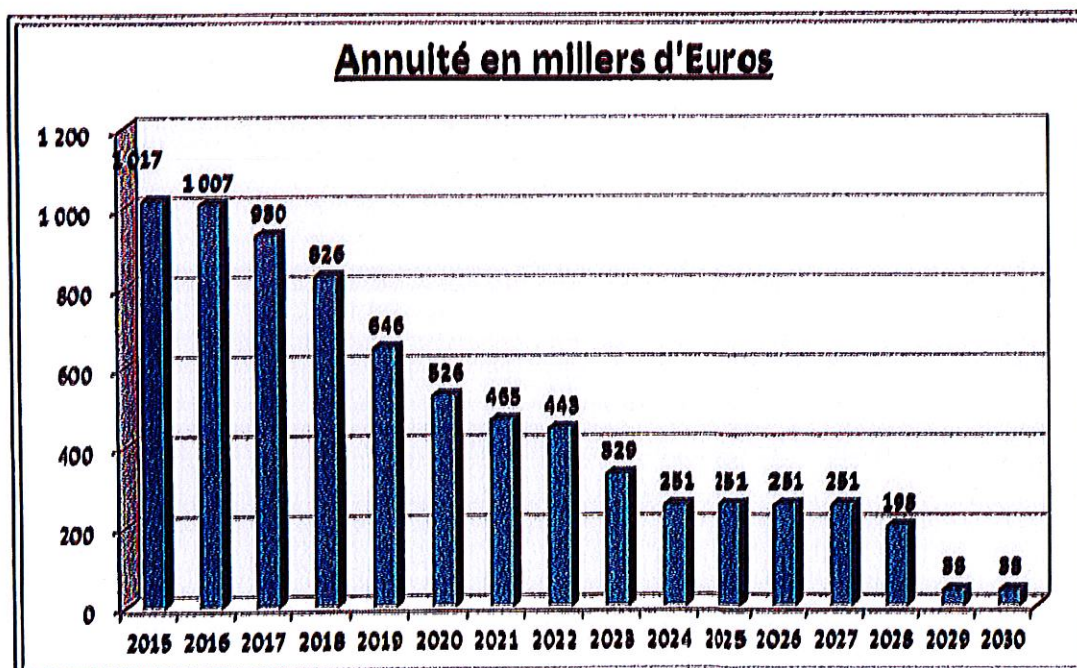
• Les dépenses d'équipement

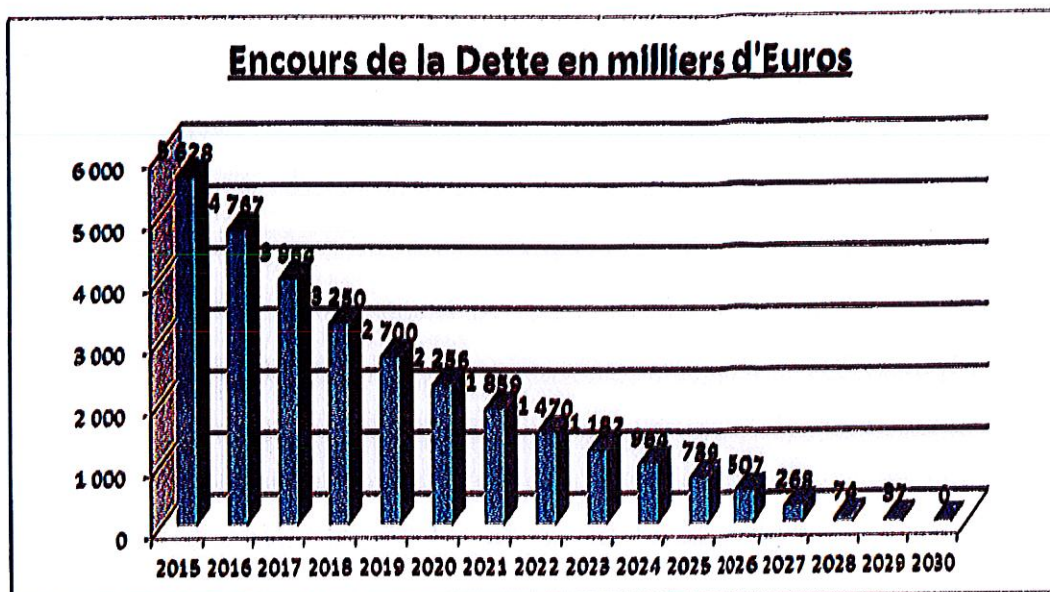
Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2016 s'élèvent à 5 828K€ dont 1 373 K€ de reports. Les projets d'investissements les plus notables sont :

- Administration générale : 40K€ (informatique, petit matériel, alarmes, étude local archives)
- Centres sociaux : 13,5K€
- Aire gens du voyage (Léguevin) : 50K€
- Collecte et traitement des ordures ménagères : 660 k€
 - o 206 k€ pour le matériel de transport (réparations BOM)
 - o 411k€ : 18 colonnes enterrées (150k€), bacs (198 K€) et récup Verre (7K€)
 - o 34k€ grosses réparations BOM
- Voirie, trottoirs, pistes cyclables : 5 048k€

• Autres dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 947K€ en 2016.





2.2 Les recettes d'investissement

- **Ressources propres**

Les dépenses d'investissement sont en partie financées par les fonds propres de la CCST :

- Dotations : 2 309k€
- o Dont FCTVA : 709k€
- o Dont 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 1 600k€
- Cessions : 149K€
- Virement de la section de fonctionnement : 2 458K€.

- **Ressources extérieures**

- Subventions d'investissement : 859k€, la quasi-totalité de ces subventions concerne la voirie.
- Emprunt : 1161K€ : 470K€ service OM et 691K€ non affecté